



AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 001/24/CEMAC/C/P/CPM

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA MISE EN PLACE DU BUDGET-PROGRAMME AU SEIN DE LA COMMISSION DE LA CEMAC

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre du Traité Révisé du 30 juin 2009 de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de la Convention régissant l'Union des Etats d'Afrique Centrale (UEAC), notamment en son article 1, les Etats membres se sont engagés à « établir en commun les conditions d'un développement économique et social harmonieux ».

Pour ce faire, la CEMAC a engagé d'importantes réformes à travers l'adoption, le 19 décembre 2011, de six directives visant à moderniser et à assurer plus de transparence dans la gestion des finances publiques des Etats membres en l'arrimant autant que possible aux normes et standards internationaux. Parmi les nouveaux paradigmes et règles, figure, la réforme budgétaire introduite par la Directive n°01/11-UEAC-190-CM-22 relative aux lois de finances au sein de la CEMAC.

En effet, le nouveau cadre de gestion des finances publiques qui consacre la budgétisation par programme, oblige la Commission de la CEMAC, elle-même, à emboîter le pas aux Etats membres pour refléter le respect de ses propres Directives. L'implémentation de ce processus vertueux au sein de la Commission de la CEMAC, organe opérationnel de la Communauté, va faire émerger de nouveaux métiers, une nouvelle organisation interne, de nouveaux outils nécessitant de se familiariser à la nouvelle culture administrative de la gestion axée sur les résultats.

D'où la nécessité pour la Commission de la CEMAC de se faire accompagner par une assistance technique **dans la familiarisation à l'utilisation des outils indispensables à la budgétisation par programme. Cette assistance portera** notamment sur : (i) la préparation et l'exécution du budget en mode programme, (ii) le cadrage budgétaire, (iii) l'introduction de la nouvelle comptabilité et (vi) le contrôle.

C'est dans ce cadre que la Commission de la CEMAC se propose de procéder au recrutement d'un Consultant pour répondre aux besoins susmentionnés.

A cet effet, le présent projet d'AMI comprend trois volets :

1. le recrutement d'un Bureau d'étude pour la mise en place du budget-programme au sein de la Commission de la CEMAC ;
2. l'implémentation de la budgétisation par programmes au sein de la Commission de la CEMAC ;
3. le renforcement des capacités des responsables de la Commission de la CEMAC sur la budgétisation axée sur les résultats.

VOLET1 : préparation et adoption du budget programme et des outils de cadrage pluriannuel

OBJECTIFS

L'objectif principal de cette opération est de définir le cadre de performances à moyen terme 2025-2027 de la Commission de la CEMAC assorti du budget-programme de l'exercice 2025.

De manière spécifique, il sera question :

- ✓ d'accompagner la Commission de la CEMAC dans la revue du cadre de performance du dernier triennat (contenant notamment les indicateurs clés de performance et outils connexes) ;
- ✓ d'esquisser le cadre stratégique de performance des programmes ;

- ✓ d'établir le profil triennal des ressources mobilisables ainsi que leur affectation aux grandes catégories de dépenses ;
- ✓ d'estimer le gap entre le chiffrage du plan stratégique sur le triennat et les ressources mobilisables pour dégager les éventuels besoins en financement ;
- ✓ d'adresser éventuellement la question du financement ;
- ✓ de projeter les grandes catégories de dépenses par sous-programmes ;
- ✓ de définir le périmètre et le contenu des programmes :
 - définition des maquettes budgétaires de tous les programmes et du nouveau format du budget ;
 - définition des objectifs des programmes et indicateurs de performance ;
 - rattachement des effectifs aux programmes ;
 - modernisation de la nomenclature budgétaire actuelle afin de faciliter l'articulation du budget par rapport aux missions stratégiques de la Commission et nouvelle codification budgétaire pour l'utilisation en mode budget de programme ;
 - élaboration des Projets annuels de performance (PAP) des programmes de la Commission ;
 - définition du mode de gouvernance des programmes : définition des profils et désignation des responsables de programmes ;
- ✓ de concevoir un guide sur l'élaboration du budget en mode programme ;
- ✓ d'élaborer une charte de gestion en budget programme et des modalités du dialogue de gestion ; définir le dispositif de contrôle de gestion y afférent.

RESULTATS ATTENDUS

Au terme de l'accompagnement, les principaux résultats ci-après sont attendus :

- ✓ la revue du cadre de performance du triennat précédant est opérée et les leçons apprises tirées ;
- ✓ une esquisse du cadre stratégique de performance est disponible ;
- ✓ le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) de la Commission de la CEMAC 2025-2027 est élaboré ;
- ✓ le Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) de la Commission de la CEMAC 2025-2027 est élaboré ;
- ✓ le Projet de Budget-Programme 2025 est disponible, assorti du PAP ;
- ✓ les outils de déploiement du contrôle de gestion sont élaborés.

VOLET 2 : exécution, nouvelle comptabilité et contrôle du budget

Objectif :

L'objectif est de mettre en place les outils d'exécution et de contrôle du budget

Il sera notamment question d'aider les participants à :

- conception d'un guide sur l'exécution du budget en mode programme ;
- mise en place des outils de contrôle de gestion, contrôle financier et contrôle externe ;
- mise en place de la nouvelle comptabilité

RESULTATS ATTENDUS

Au terme de l'atelier de renforcement des capacités, les principaux résultats ci-après sont attendus :

- la capacitation aussi bien conceptuelle que pratique des acteurs du dispositif de contrôle de gestion au sein de la commission de la CEMAC ;
- un rapport diagnostic de l'état de mise en œuvre du contrôle de gestion au sein de la commission de la CEMAC.

VOLET 3 : renforcement des capacités des acteurs

L'objectif de la formation est de renforcer les capacités des cadres de la Commission de la CEMAC sur le concept de la Budgétisation Axée sur les Résultats.

De manière spécifique, il sera question de former les participants sur :

- le découpage programme-action ;
- la démarche de performance (stratégie-objectif-indicateur) ;
- la gouvernance des programmes ;

- les techniques de prévision budgétaire (Justification au premier franc, soutenabilité budgétaire, etc.) ;
- l'exécution, le contrôle et la comptabilité.

RESULTAT ATTENDUS

Au terme de l'activité de renforcement des capacités, les principaux résultats ci- après sont attendus :

- les acteurs de la performance ont une meilleure maîtrise des concepts du budget- programme ;
- les acteurs de la performance maîtrisent les différentes étapes d'élaboration du budget programme ;
- les acteurs de la performance sont capables d'élaborer le Projet Annuel de Performance (PAP).

Le Consultant devra être une structure spécialisée de type bureau en sciences économie , Droit, finances publics. ayant une expérience avérée dans l'élaboration des outils de budgétisation axés sur la performance.

En vue de la constitution d'une liste restreinte, la Commission de la CEMAC invite les cabinets ayant une expérience confirmée dans le domaine identifié à manifester leur intérêt à fournir les prestations décrites ci-dessus.

Les candidats intéressés doivent fournir, en français, les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour des prestations, notamment :

- ✓ une présentation générale (brochure de présentation, domaines de spécialisation, effectifs et profil du personnel) ;
- ✓ expérience générale et spécifique du consultant ;
- ✓ justification de travaux analogues (année, pays d'exécution du contrat, preuve de l'acceptabilité des livrables, personnel affecté au projet, coordonnées et nom du ou des responsables : adresse, téléphone, e-mail...)

Les informations fournies doivent être précises et vérifiables. La Commission de la CEMAC se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.

Les appréciations porteront notamment sur l'expérience générale et l'expérience spécifique du Consultant selon les critères suivants :

Critères d'évaluation	Sous-critères	Notes pondérées maximales
<i>Expérience Professionnelle générale du Cabinet :</i> (30 points)	Expérience professionnelle générale du Cabinet dans le domaine des sciences économiques, Droit, Finances Publiques (au moins 10 ans).	10
	Justifier de références dans l'accompagnement des entités publiques dans l'élaboration des outils de budgétisation axés sur performance.	5
	Avoir une expérience avérée dans l'élaboration des outils de budgétisation axée sur la performance (PPA, PTA, RAP, charte ministérielle de gestion, protocoles de gestion,...)	15
<i>Expérience professionnelle spécifique au moins:</i> (60 points)	Avoir une expérience d'au moins 10 ans dans l'accompagnement de la mise en œuvre des réformes des finances publiques dont la réforme budgétaire et comptable	30
	Avoir une expérience avérée en matière de conception et d'élaboration de modules de formation et d'enseignement techniques pour les adultes	10
	Avoir une expérience en rapport avec le domaine de l'intégration régionale et la CEMAC sera un atout (pour l'expert sénior)	20
<i>Connaissance de la sous-région CEMAC :</i>	Connaissance de l'organisation administrative et du fonctionnement des services de la Communauté.	10

(10 points)		
Total		100

La sélection du Candidat se fera en conformité avec les procédures en vigueur à la Commission de la CEMAC et définies dans le Règlement n°06/09-UEAC-201-CM-20 du 11 décembre 2009 portant Procédures de passation, d'exécution et règlement des marchés publics de la Communauté.

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires par email à l'adresse suivante : follotm@cemac.com; nzogober@cemac.com .

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en français et envoyées uniquement par email aux adresses ci-dessus, au plus tard le **mardi 10 décembre 2024 à 15h00, heure locale (Malabo, GMT+1)** avec accusé de réception et devront porter la mention : « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Consultant pour l'assistance technique en vue de la mise en place du budget-programme au sein de la Commission de la CEMAC** ».

Fait à Malabo, le 06 SEP 2024

POUR LE PRÉSIDENT,

LE VICE-PRÉSIDENT



ASSAMBA ONGODO Charles

